



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2017

Date de la convocation : 16 février 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

**Étaient Présents :** : Eric PENSO - France GABORIT - Thierry VINDOLET - Bernadette BRISARD  
Gilles CHRETIEN - Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Yves FANJAUD - Marjolaine AVENTURIER  
Gilles DUTAU - Monique BARON - Brigitte MIAS - Gabrielle CROUZIL - Julien BASCOUL - Guillaume BUREL  
Guy FILLET - Vincent MEYNIER - Anne VINCENT-FAGOT - Vanesa DEDIEU - Michel CHASTAING  
Bernard DUVIC - Marie-Noëlle SIBIEUDE - Cécile PAGES - Philippe FOULON

**Étaient Représentés :** Guy MARTRE représenté par Eric PENSO  
Christine DAVY représentée par France GABORIT  
Servane BESSOLES représentée par Gabrielle CROUZIL

**Étaient Absents :** Simon UGUEN  
Faouzia DAHMANE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 27

**DELIBERATION N° 2017/03/01 : AFFAIRES GENERALES** - Application de l'article L 2122-23 du Code général des Collectivités Locales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil Municipal, depuis la séance du 2 mars 2017 et qui sont les suivantes :

- **Décision 2017-009 du 3 mars 2017 :** Désignation du Cabinet MARGALL D'ALBENAS pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif, compte tenu du recours indemnitaire présenté par la SARL CAP,
- **Décision 2017-010 du 20 mars 2017 :** Conclusion d'un marché avec l'entreprise ECOGOM pour les contrôles fonctionnels périodiques des aires de Jeux de la Commune, pour un montant de 3 956,00 HT/an.
- **Décision 2017-011 du 21 mars 2017 :** Nécessité de préempter l'immeuble cadastré section BB27, pour la protection, l'aménagement et l'ouverture au public des espaces naturels du secteur du Plan des Masques, au prix proposé par le propriétaire soit 3 000,00 €.
- **Décision 2017-012 du 22 mars 2017 :** Conclusion d'un marché avec l'entreprise TECHNICFER pour la construction et la pose d'un préau sur la scène du Parc Leenhardt à Clapiers, pour un montant de 15 150,00 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Transmis en Préfecture le,	29 MARS 2017
Publication et/ou notification le,	29 MARS 2017
Affiché le,	29 MARS 2017
Le Maire	
Eric PENSO	

Pour copie conforme  
à Clapiers, le 24 mars 2017  
Le Maire

Eric PENSO



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2017

Date de la convocation : 16 février 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

**Étaient Présents :** : Eric PENSO - France GABORIT - Thierry VINDOLET - Bernadette BRISARD  
Gilles CHRETIEN - Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Yves FANJAUD - Marjolaine AVENTURIER  
Gilles DUTAU - Monique BARON - Brigitte MIAS - Gabrielle CROUZIL - Julien BASCOUL - Guillaume BUREL  
Guy FILLET - Vincent MEYNIER - Anne VINCENT-FAGOT - Vanesa DEDIEU - Michel CHASTAING  
Bernard DUVIC - Marie-Noëlle SIBIEUDE - Cécile PAGES - Philippe FOULON

**Étaient Représentés :** Guy MARTRE représenté par Eric PENSO  
Christine DAVY représentée par France GABORIT  
Servane BESSOLES représentée par Gabrielle CROUZIL

**Étaient Absents :** Simon UGUEN  
Faouzia DAHMANE

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Voants : 27

**DELIBERATION N° 2017/03/02 : AFFAIRES GENERALES - Renouvellement de la convention ALE/3M (Convention de conseil en énergie partagé)**

Monsieur NOEL, adjoint délégué au développement durable rappelle que l'Agence Locale de l'Energie (ALE) est une association regroupant la Ville de Montpellier, la Métropole de Montpellier, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, l'ADEME, les fournisseurs d'énergie et associations ayant un lien avec l'énergie, les transports ou le bâtiment ainsi que le monde de la recherche et de l'entreprise.

Son objet est la sensibilisation de différents publics dont les collectivités à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables ainsi que l'accompagnement technique des porteurs de projets. Son territoire d'intervention est la Métropole de Montpellier.

Il indique que la Métropole de Montpellier a établi une convention de partenariat avec l'ALE pour proposer aux communes une mission d'accompagnement technique mutualisée.

Cette mission consiste en la réalisation d'un diagnostic énergie et eau de chaque bâtiment et au suivi des consommations afin de pérenniser les économies réalisées.

Son financement est assuré par la Métropole de Montpellier, l'ADEME et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et les ressources propres de l'ALE.

Une première convention a été conclue par la commune qu'il convient à présent de renouveler.

Il propose donc au Conseil Municipal de renouveler cette convention tripartite, jointe à la présente, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à la signer ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Suite de la DELIBERATION N°2017/03/02 du 23 mars 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler la convention tripartite de conseil en énergie partagé, jointe à la présente, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à la signer ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Transmis en Préfecture le,	03 AVR. 2017
Publication et/ou notification le,	03 AVR. 2017
Affiché le,	03 AVR. 2017
Le Maire	
Eric PENSO	

Pour copie conforme  
à Clapiers, le 24 mars 2017  
Le Maire





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2017

Date de la convocation : 16 février 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

**Étaient Présents :** : Eric PENSO – France GABORIT – Thierry VINDOLET – Bernadette BRISARD  
Gilles CHRETIEN - Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Yves FANJAUD - Marjolaine AVENTURIER  
Gilles DUTAU - Monique BARON - Brigitte MIAS - Gabrielle CROUZIL - Julien BASCOUL - Guillaume BUREL  
Guy FILLET - Vincent MEYNIER - Anne VINCENT-FAGOT - Vanesa DEDIEU - Michel CHASTAING  
Bernard DUVIC - Faouzia DAHMANE - Marie-Noëlle SIBIEUDE – Cécile PAGES - Philippe FOULON

**Étaient Représentés :** Guy MARTRE représenté par Eric PENSO  
Christine DAVY représentée par France GABORIT  
Servane BESSOLES représentée par Gabrielle CROUZIL

**Étaient Absents :** Simon UGUEN

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29

- Présents : 25

- Votants : 28

**DELIBERATION N° 2017/03/03 : AFFAIRES GENERALES - Approbation du Plan d'Entretien de la Forêt Communale**

Monsieur Gilles Dutau, conseiller municipal délégué à la forêt, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la forêt communale (dont la superficie s'élève à 107,52 ha), établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Les services de l'ONF proposeront chaque année à la Commune un programme de travaux conforme à ce plan d'aménagement.

Une fois adopté par le Conseil Municipal, ce plan d'aménagement fera l'objet d'un arrêté préfectoral pris par le Préfet de Région.

Ce dernier, d'une part, présente un bilan du précédent plan d'aménagement (2001 – 2015), et d'autre part, formule des propositions applicables jusqu'en 2034 en matière de coupe, entretien et gestion des essences.

Il y est notamment préconisé :

- De réaliser des coupes d'entretien sur le peuplement existant, pour un volume de coupe estimé à 800m<sup>3</sup> sur la durée du programme.
- De procéder à des dégagements permettant de favoriser la pousse des jeunes arbres
- De procéder à des travaux de dépressage (réduction du nombre de liges dans le jeune peuplement pour favoriser la pousse des individus restants)
- De mener des opérations d'élagage, notamment pour supprimer les bois morts et ainsi réduire la vulnérabilité face aux risques d'incendies

Ces travaux permettront au public de continuer à accéder en toute sécurité aux bois communaux, tout en maintenant leur qualité paysagère.

La Commune consacrera 5 000€ par an à l'accomplissement de ces opérations

**Suite de la DELIBERATION N°2017/03/03 du 23 mars 2017**

M. Dutau propose au Conseil Municipal :

- D'approuver ce plan d'aménagement
- D'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité (4 abstentions) :

- D'approuver ce plan d'aménagement
- D'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

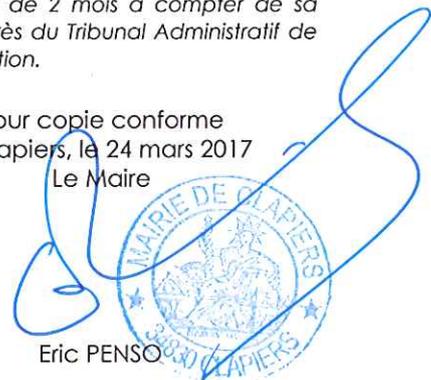
*N. B. : Le projet d'aménagement est consultable à l'accueil de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture*

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

Transmis en Préfecture le,	29 MARS 2017
Publication et/ou notification le,	29 MARS 2017
Affiché le,	29 MARS 2017
Le Maire	
Eric PENSO	



Pour copie conforme  
à Clapiers, le 24 mars 2017  
Le Maire



Eric PENSO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2017

**Date de la convocation :** 16 février 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

**Étaient Présents :** : Eric PENSO – France GABORIT – Thierry VINDOLET – Bernadette BRISARD Gilles CHRETIEN - Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Yves FANJAUD - Marjolaine AVENTURIER Gilles DUTAU - Monique BARON - Brigitte MIAS - Gabrielle CROUZIL - Julien BASCOUL - Guillaume BUREL Guy FILLET - Vincent MEYNIER - Anne VINCENT-FAGOT - Vanesa DEDIEU - Michel CHASTAING Bernard DUVIC - Faouzia DAHMANE - Marie-Noëlle SIBIEUDE – Cécile PAGES - Philippe FOULON

**Étaient Représentés :** Guy MARTRE représenté par Eric PENSO  
Christine DAVY représentée par France GABORIT  
Servane BESSOLES représentée par Gabrielle CROUZIL

**Étaient Absents :** Simon UGUEN

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 28

**DELIBERATION N° 2017/03/04 : AFFAIRES GENERALES** - Demande de financement européen au titre de la défense des forêts contre l'incendie.

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 21 mars 2017,

Monsieur Gilles Dutau, conseiller municipal délégué à la forêt, rappelle au Conseil Municipal que chaque année, la Commune procède au débroussaillage des parcelles municipales soumises aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), afin de réduire les risques d'incendies et feux de forêts.

Ces opérations peuvent désormais faire l'objet de financements européens au titre du FEADER.

Leur montant estimatif annuel s'élève à la somme de 15 000 €.

Il propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les opérations de débroussaillage au titre des OLD
- d'approuver la demande de financement au titre du FEADER
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les opérations de débroussaillage au titre des OLD
- D'approuver la demande de financement au titre du FEADER
- D'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Transmis en Préfecture le,	29 MARS 2017
Publication et/ou notification le,	29 MARS 2017
Affiché le,	29 MARS 2017
Le Maire	
Eric PENSO	

Pour copie conforme  
à Clapiers, le 24 mars 2017  
Le Maire

Eric PENSO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2017**

**Date de la convocation :** 16 février 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

**Etaient Présents :** : Eric PENSO - France GABORIT - Thierry VINDOLET - Bernadette BRISARD Gilles CHRETIEN - Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Yves FANJAUD - Marjolaine AVENTURIER Gilles DUTAU - Monique BARON - Brigitte MIAS - Gabrielle CROUZIL - Julien BASCOUL - Guillaume BUREL Guy FILLET - Vincent MEYNIER - Anne VINCENT-FAGOT - Vanesa DEDIEU - Michel CHASTAIN Bernard DUVIC - Faouzia DAHMANE - Marie-Noëlle SIBIEUDE - Cécile PAGES - Philippe FOULON

**Etaient Représentés :** Guy MARTRE représenté par Eric PENSO  
Christine DAVY représentée par France GABORIT  
Servane BESSOLES représentée par Gabrielle CROUZIL

**Etaient Absents :** Simon UGUEN

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29

- Présents : 25

- Votants : 28

**DELIBERATION N° 2017/03/05 : FINANCES - Affectation du résultat 2016 à l'exercice 2017.**

Vu l'avis de la Commission des finances, réunie le 21 mars 2017,

Madame France GABORIT, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée aux finances, propose au Conseil Municipal d'affecter de manière définitive le résultat comptable 2016 à la section d'investissement (à l'article 1068) et la section de fonctionnement (au chapitre globalisé 002) du budget 2017 selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous :

En euros :	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b>	552 520,04
Total affectable au 31/12/2016	552 520,04
<b>Affectation à l'exécution de la section d'investissement (compte 1068)</b>	<b>530 000,04</b>
<b>Affectation à la section de fonctionnement (chapitre globalisé 002)</b>	<b>22 520,00</b>
Pour mémoire : solde d'investissement reporté 2016 à 2017 :	- 55 866,16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour, 1 voix contre et 1 abstentions, décide d'intégrer le résultat de 2016 en 2017 comme cela est indiqué ci-dessus.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

Transmis en Préfecture le,	29 MARS 2017
Publication et/ou notification le,	29 MARS 2017
Affiché le,	29 MARS 2017
Le Maire	
Eric PENSO	

Pour copie conforme  
à Clapiers, le 24 mars 2017  
Le Maire

Eric PENSO



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2017

Date de la convocation : 16 février 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

**Étaient Présents :** : Eric PENSO – France GABORIT – Thierry VINDOLET – Bernadette BRISARD  
Gilles CHRETIEN - Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Yves FANJAUD - Marjolaine AVENTURIER  
Gilles DUTAU - Mônica BARON - Brigitte MIAS - Gabrielle CROUZIL - Julien BASCOUL - Guillaume BUREL  
Guy FILLET - Vincent MEYNIER - Anne VINCENT-FAGOT - Vanesa DEDIEU - Michel CHASTAING  
Bernard DUVIC - Faouzia DAHMANE - Marie-Noëlle SIBIEUDE – Cécile PAGES - Philippe FOULON

**Étaient Représentés :** Guy MARTRE représenté par Eric PENSO  
Christine DAVY représentée par France GABORIT  
Servane BESSOLES représentée par Gabrielle CROUZIL

**Étaient Absents :** Simon UGUEN

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 28

**DELIBERATION N° 2017/03/06 : FINANCES - Vote des taux d'imposition.**

Vu l'avis de la Commission des finances, réunie le 21 mars 2017,

Madame France GABORIT, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée aux finances, propose au Conseil Municipal de voter les taux des trois taxes directes locales, selon un coefficient de variation de 1,000 par rapport à 2016, comme suit :

- taxe d'habitation : 19,30 %
- taxe foncier bâti : 22,32 %
- taxe foncier non bâti : 89,72 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 6 voix contre, décide de voter les taux des trois taxes directes locales comme cela est indiqué ci-dessus.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

Transmis en Préfecture le,	29 MARS 2017
Publication et/ou notification le,	29 MARS 2017
Affiché le,	29 MARS 2017
Le Maire	
Eric PENSO	

Pour copie conforme  
à Clapiers, le 24 mars 2017  
Le Maire

Eric PENSO





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2017

**Date de la convocation :** 16 février 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

**Étaient Présents :** : Eric PENSO - France GABORIT - Thierry VINDOLET - Bernadette BRISARD  
Gilles CHRETIEN - Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Yves FANJAUD - Marjolaine AVENTURIER  
Gilles DUTAU - Monique BARON - Brigitte MIAS - Gabrielle CROUZIL - Julien BASCOUL - Guillaume BUREL  
Guy FILLET - Vincent MEYNIER - Anne VINCENT-FAGOT - Vanesa DEDIEU - Michel CHASTAING  
Bernard DUVIC - Faouzia DAHMANE - Marie-Noëlle SIBIEUDE - Cécile PAGES - Philippe FOULON

**Étaient Représentés :** Guy MARTRE représenté par Eric PENSO  
Christine DAVY représentée par France GABORIT  
Servane BESSOLES représentée par Gabrielle CROUZIL

**Étaient Absents :** Simon UGUEN

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 28

**DELIBERATION N° 2017/03/07 : FINANCES - Attribution de subventions aux associations.**

Vu l'avis de la Commission des finances, réunie le 21 mars 2017,

Madame France GABORIT, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée aux finances, propose au Conseil Municipal de voter les subventions de l'exercice 2017 pour les montants suivants :

- Article 657361 « Coopératives scolaires » : 13 500 € (dont 11 000€ pour l'OCCE primaire, et 2 500 € pour l'OCCE maternelle)
- Article 657362 « CCAS » : 40 000 €
- Articles 6574 « Associations » : 105 970 € dont 31 000 € affectés au cours du budget comme suit :

Désignation	Fonctionnement	Exceptionnelle
Crèche Les Lapinous	25 000 €	
L'Anti-Rouille	1 800 €	
Clarpège	600 €	200 €
Lire et Grandir à Clapiers	800 €	
Chasse Saint Hubert	2 600 €	
<b>Total</b>	<b>30 800 €</b>	<b>200 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention), d'attribuer les subventions comme cela est présenté ci-dessus et autorise le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Transmis en Préfecture le,	29 MARS 2017
Publication et/ou notification le,	29 MARS 2017
Affiché le,	29 MARS 2017
Le Maire	
Eric PENSO	

Pour copie conforme  
à Clapiers, le 24 mars 2017  
Le Maire

Eric PENSO



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2017

Date de la convocation : 16 février 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

**Étaient Présents :** : Eric PENSO - France GABORIT - Thierry VINDOLET - Bernadette BRISARD  
Gilles CHRETIEN - Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Yves FANJAUD - Marjolaine AVENTURIER  
Gilles DUTAU - Monique BARON - Brigitte MIAS - Gabrielle CROUZIL - Julien BASCOUL - Guillaume BUREL  
Guy FILLET - Vincent MEYNIER - Anne VINCENT-FAGOT - Vanesa DEDIEU - Michel CHASTAING  
Bernard DUVIC - Faouzia DAHMANE - Marie-Noëlle SIBIEUDE - Cécile PAGES - Philippe FOULON

**Étaient Représentés :** Guy MARTRE représenté par Eric PENSO  
Christine DAVY représentée par France GABORIT  
Servane BESSOLES représentée par Gabrielle CROUZIL

**Étaient Absents :** Simon UGUEN

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 28

**DELIBERATION N° 2017/03/08 : FINANCES - Vote du Budget Primitif 2017 de la Commune / Budget principal**

Vu l'avis de la Commission des finances, réunie le 21 mars 2017,

Madame France GABORIT, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée aux finances, propose au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2017, arrêté comme suit, en euros :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	5 104 513,00	5 104 513,00
<b>Total</b>	<b>5 104 513,00</b>	<b>5 104 513,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Crédits nouveaux	1 594 976,69	1 807 463,04
RàR 2016	667 948,22	511 328,03
Solde d'investissement reporté	55 866,16	
<b>Total</b>	<b>2 318 791,07</b>	<b>2 318 791,07</b>

Suite de la DELIBERATION N°2017/03/08 du 23 mars 2017

Après en avoir délibéré par 22 voix pour, 6 voix contre, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2017 du Budget Principal de la Commune, voté par chapitre.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Transmis en Préfecture le,	14 AVR. 2017
Publication et/ou notification le,	14 AVR. 2017
Affiché le,	14 AVR. 2017
Le Maire	
Eric PENSO	



Pour copie conforme  
à Clapiers, le 24 mars 2017  
Le Maire

Eric PENSO





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2017

**Date de la convocation :** 16 février 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

**Étaient Présents :** : Eric PENSO – France GABORIT – Thierry VINDOLET – Bernadette BRISARD  
Gilles CHRETIEN – Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Yves FANJAUD - Marjolaine AVENTURIER  
Gilles DUTAU - Monique BARON - Brigitte MIAS - Gabrielle CROUZIL - Guillaume BUREL - Guy FILLET -  
Vincent MEYNIER - Anne VINCENT-FAGOT - Vanesa DEDIEU - Michel CHASTAING - Bernard DUVIC -  
Faouzia DAHMANE - Marie-Noëlle SIBIEUDE – Cécile PAGES - Philippe FOULON

**Étaient Représentés :** Guy MARTRE représenté par Eric PENSO  
Christine DAVY représentée par France GABORIT  
Servane BESSOLES représentée par Gabrielle CROUZIL  
Julien BASCOUL représenté par Guillaume BUREL

**Étaient Absents :** Simon UGUEN

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 28

**DELIBERATION N° 2017/03/09 : FINANCES - Budget participatif**

Madame AVENTURIER, conseillère municipale déléguée à la démocratie de proximité, indique que dans le cadre de ses actions conduites en termes de démocratie participative, il conviendrait que la Commune de Clapiers associe de façon accrue les Clapiérois à la politique financière municipale, à titre expérimental, en 2017.

Ainsi, elle propose de donner la possibilité aux Clapiérois de faire connaître leurs préférences en ce qui concerne l'utilisation d'une partie du budget primitif d'investissement de la Commune.

La mise en œuvre d'un budget participatif constituerait ainsi pour la Commune de Clapiers une innovation démocratique majeure et permettrait une expression citoyenne nouvelle, qui renforcerait les liens entre les Clapiérois et leur commune.

Ce projet aurait également pour ambition de mobiliser l'équipe municipale dans son ensemble et les agents de l'administration de la Commune.

Elle rappelle que les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 2 318 000 € environ. Sur ce montant, 1 260 000 € environ, correspondent à des dépenses nouvelles pour l'année à venir.

Le solde correspond à des dépenses engagées en 2016 mais pas encore réalisées, aux emprunts et à des opérations comptables.

C'est-à-dire que la Commune a la possibilité d'investir la somme de 1 260 000 € en 2017 pour ses projets d'investissement.

Elle propose au Conseil Municipal d'affecter 5% du montant de ces dépenses nouvelles au budget participatif, soit la somme de 63 000 € selon des modalités explicitées dans le mode d'emploi ci-joint.

Suite de la DELIBERATION N°2017/03/09 du 23 mars 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter 5% du montant des dépenses nouvelles du budget primitif 2017, soit la somme de 1 260 000 € au budget participatif, soit la somme de 63 000 € selon des modalités explicitées dans le mode d'emploi ci-joint.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Transmis en Préfecture le,	29 MARS 2017
Publication et/ou notification le,	29 MARS 2017
Affiché le,	29 MARS 2017
Le Maire	
Eric PENSO	

Pour copie conforme  
à Clapiers, le 24 mars 2017  
Le Maire

Eric PENSO





COMMUNE DE CLAPIERS  
www.ville-clapiers.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2017

**Date de la convocation :** 16 février 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

**Étaient Présents :** : Eric PENSO – France GABORIT – Thierry VINDOLET – Bernadette BRISARD  
Gilles CHRETIEN - Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Yves FANJAUD - Marjolaine AVENTURIER  
Gilles DUTAU - Monique BARON - Brigitte MIAS - Gabrielle CROUZIL - Guillaume BUREL - Guy FILLET -  
Vincent MEYNIER - Anne VINCENT-FAGOT - Vanesa DEDIEU - Michel CHASTAING - Bernard DUVIC -  
Faouzia DAHMANE - Marie-Noëlle SIBIEUDE – Cécile PAGES - Philippe FOULON

**Étaient Représentés :** Guy MARTRE représenté par Eric PENSO  
Christine DAVY représentée par France GABORIT  
Servane BESSOLES représentée par Gabrielle CROUZIL  
Julien BASCOUL représenté par Guillaume BUREL

**Étaient Absents :** Simon UGUEN

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29

- Présents : 24

- Votants : 28

**DELIBERATION N° 2017/03/10 : FINANCES - Suppression du budget annexe du Lotissement La Draille**

Vu l'avis de la Commission des finances, réunie le 21 mars 2017,

Madame France GABORIT, 1ère adjointe, déléguée aux finances, expose aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Montpellier, par un courrier daté du 13 mars 2017, a fait part de son souhait de ne plus vendre à la Commune de Clapiers la parcelle BY 148, destinée à accueillir le Lotissement de La Draille.

En effet, dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), il a été souligné l'enjeu des lisières urbaines, interfaces ville-nature, ainsi que l'intérêt de leurs fonctionnalités tant du point de vue environnemental qu'agricole et paysager.

Or, la parcelle BY 148 se situe dans un secteur particulièrement intéressant à cet égard, à proximité du Lez qui forme une boucle orientée vers le hameau à cet endroit, et de sa ripisylve, ainsi que de terres cultivées. Elle constitue une ouverture du tissu urbanisé existant sur l'armature des espaces agro-naturels.

Aussi, face au renoncement de la Ville de Montpellier à procéder à la cession de cette parcelle, Mme Gaborit propose aux membres du Conseil Municipal de supprimer le budget annexe du Lotissement de la Draille, qui n'a connu aucune exécution depuis sa création en 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la suppression du Budget Annexe du Lotissement La Draille.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

Transmis en Préfecture le,	29 MARS 2017
Publication et/ou notification le,	29 MARS 2017
Affiché le,	29 MARS 2017
Le Maire	
Eric PENSO	



Pour copie conforme  
à Clapiers, le 24 mars 2017  
Le Maire

